

Rapport au Parlement

sur les exportations
d'armement de la France



2020



Analyses & Références

Armement : baisse des exportations françaises en 2019

Les prises de commandes (contrats signés et entrés en vigueur) d'armements français à l'export ont atteint 8,3 Mds€ en 2019, selon le rapport du ministère des Armées remis au Parlement le 2 juin 2020. Elles avaient dépassé 9 Mds€ en 2018.

L'Europe de la défense. En préambule, la ministre des Armées, Florence Parly, souligne le renforcement des partenariats européens pour constituer une base industrielle et technologique de défense (BITD) commune. Ainsi, ces partenariats ont représenté 42 % des prises de commandes. Parmi les cinq principaux contrats entrés en vigueur en 2019, trois concernent des Etats membres de l'Union européenne (UE) : 12 bâtiments de guerre des mines (2.730 t et plateforme pour hélicoptères) pour la Belgique ; 16 hélicoptères H 225 M et 20 hélicoptères H 145 M pour la Hongrie ; 2 satellites de communications pour l'Espagne. Les deux autres grands contrats portent sur 2 corvettes Gowind (2.700 t) pour les Emirats arabes unis (EAU) et la conception de sous-marins pour l'Australie. L'objectif de cette BITD, souligne la ministre, est de favoriser des coopérations, la création d'un marché européen de la défense et l'interopérabilité des armées européennes, en vue d'agir ensemble. Il s'agit de doter le Fonds européen de défense d'un budget conséquent, de développer les financements européens pour les acquisitions d'équipements, de favoriser les projets européens sans dépendance extérieure et de lever les freins à l'exportation pour les capacités développées entre pays européens. Cette recherche de l'autonomie stratégique se concrétise par les travaux, poursuivis en 2019, sur le programme de renseignement MUSIS (système multinational d'imagerie spatiale pour la surveillance, la reconnaissance et l'observation), réalisé en commun par l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et la France.

Le bilan des exportations. Le secteur naval a représenté la moitié des prises de commandes, contre 10 % en moyenne les années précédentes. Plus de 40 % concerne le renouvellement des chasseurs de mines des Marines belge et néerlandaise, dont le contrat est piloté par la Belgique (*voir plus haut*). Les exportations françaises disposent d'un socle de contrats inférieurs à 200 M€ et qui ont totalisé 3,7 Md€ en 2019. Ce socle, stable et récurrent, correspond à du maintien en condition opérationnelle, de la formation ou de la modernisation

d'équipements acquis dans le cadre des grands contrats des dix dernières années. Sur ce marché, de nouveaux concurrents proposent des matériels similaires à bas coût, grâce aux transferts de technologie et de production. L'Inde, les EAU et l'Arabie saoudite développent ainsi leur propre BITD. En 2019, la part des exportations françaises en Afrique et au Moyen-Orient (à l'exception des EAU) n'a été que de 30 %, contre 50 % en 2018. Celle en Asie-Pacifique reste stable à environ 18 %. Outre les Etats-Unis et la Russie, la Chine, Israël et la Turquie accentuent la concurrence internationale.

Les embargos. Selon les engagements internationaux de la France, le Premier ministre peut suspendre, modifier, abroger ou retirer les licences d'exportation déjà délivrées. Au 1er avril 2020, l'ONU et l'UE imposent un embargo sur les armes pour certains Etats : Libye ; Darfour ; République centrafricaine ; République démocratique du Congo ; Somalie ; Soudan du Sud ; Yémen ; Irak ; Iran ; Corée du Nord. L'UE en a ajouté : Soudan ; Zimbabwe ; Syrie ; Biélorussie ; Russie ; Chine ; Birmanie ; Venezuela.

Loïc Salmon

[Armement : hausse de 30 % des exportations françaises en 2018](#)

[Défense : coopérations et BITD en Europe du Nord](#)

[Défense : montée en puissance de l'Initiative européenne d'intervention](#)